

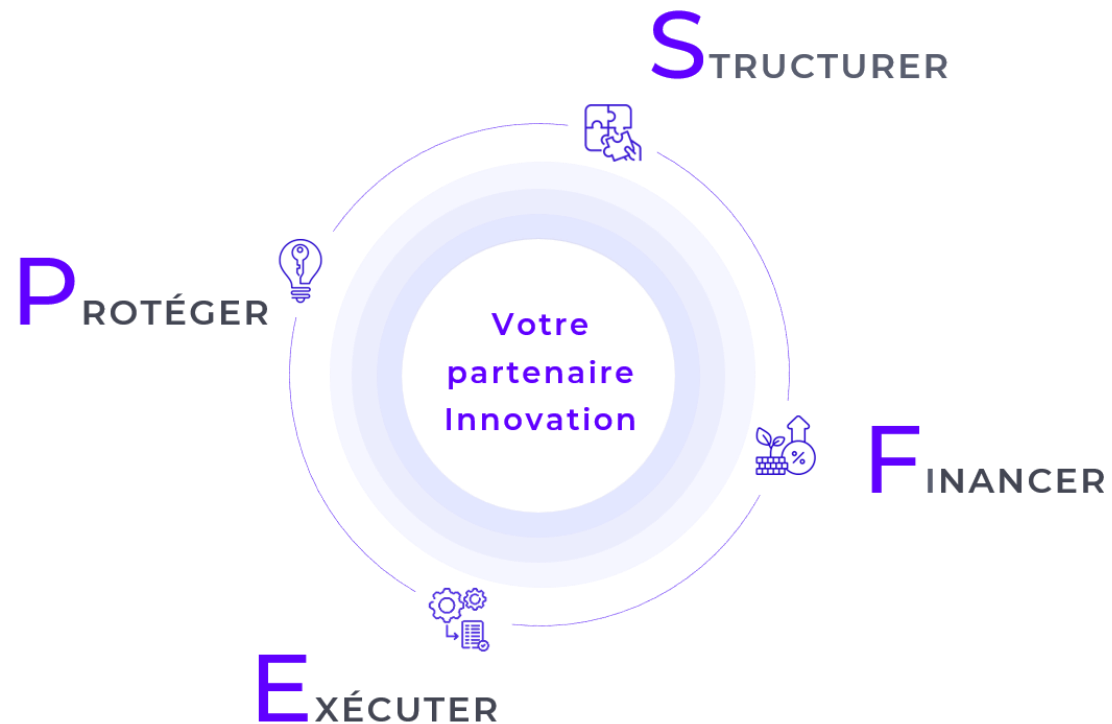


Petit-déjeuner ANRT – IPCEI

Olivier de Bardonneche

Qui sommes-nous ?

Fort de 35 années d'expérience, ABGi accompagne des organisations de tous secteurs dans le financement de l'innovation, l'amélioration de leur performance opérationnelle, la mise en œuvre de leur transformation digitale et le déploiement de stratégies durables. Nos équipes internationales allient expertise sectorielle et excellence opérationnelle pour aider nos clients à créer de la valeur et soutenir une croissance durable.



250
collaborateurs

45 M€
chiffre d'affaires

7
agences

1 500
clients

20 %
de croissance annuelle
moyenne sur les 4
dernières années



>700
collaborateurs

100 M€
chiffre d'affaires

30
bureaux dans 9 pays

5 000
clients

25 %
de croissance annuelle
moyenne sur les 4
dernières années



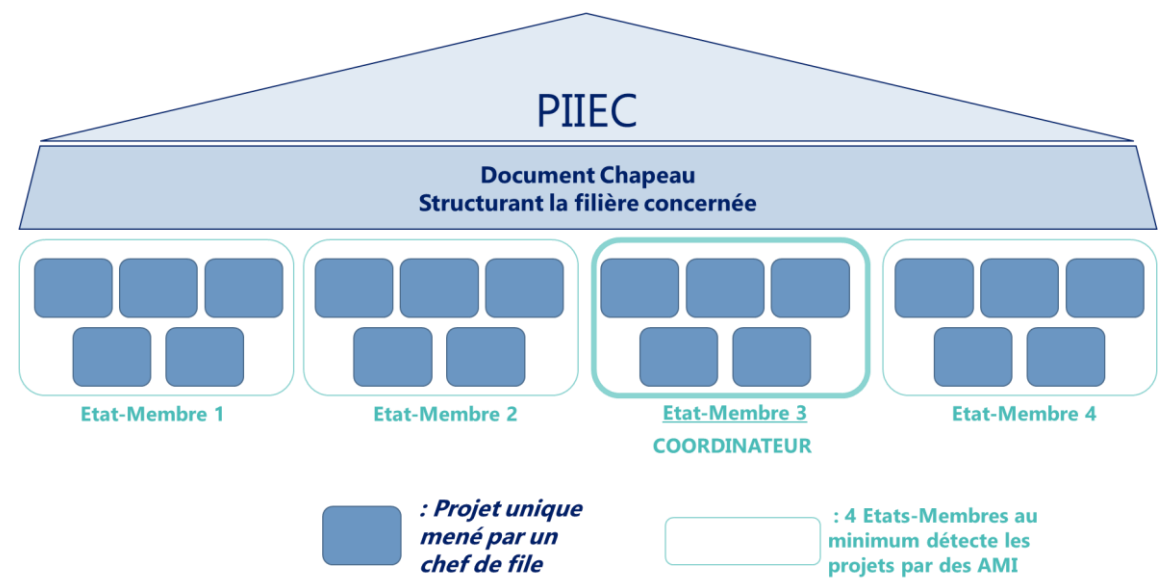
1

A propos du PIIEC / IPCEI

Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)

Important Project of Common European Interest (IPCEI)

Qu'est-ce qu'un PIIEC ?



Parties prenantes lors de la constitution / instruction / contractualisation des dossiers



Pilote et porte les projets français
auprès de la Commission Européenne



Evalue et notifie les projets
individuels (participants directs)



Opérateur des aides
pour les projets français

Principales conditions d'éligibilité (cumulatives)

IPCEI « RDI / FID » (la grande majorité des PIIEC)

Innovation de rupture (R&D&I et FID = Premier Déploiement Industriel)

- Dépasser l'état de l'art mondial, pas une mise à niveau incrémentale

Partenariats transfrontaliers

- Projet intégré, avec des collaborations substantielles avec des acteurs dans d'autres États membres

Chaîne de valeur européenne

- S'inscrire dans la chaîne de valeur précisée par l'IPCEI concerné et avoir une contribution concrète aux objectifs UE

Défaillance de marché

- Démontrer que le projet ne pourrait se réaliser sans PIIEC (asymétrie d'information, manque de coordination, externalités)

Spillovers / diffusion des résultats

- Engagements concrets de dissémination dans l'UE, à la fois sur les résultats protégés (licences FRAND), non protégés et sur le premier déploiement industriel

Déficit de financement et cofinancement

- Le projet doit avoir un déficit de financement (= funding gap)
- Une partie significative du projet doit être cofinancée par l'entreprise bénéficiaire

IPCEI « Infrastructure »

Projet d'infrastructure de grande importance

- Infrastructure nécessaire pour de multiples acteurs, difficile à répliquer par chacun d'entre eux. Secteurs visés : environnement, énergie, transport, santé ou digital.

Accès à l'infrastructure ouvert et non discriminatoire

- Pas d'exclusion d'entités intéressées, pas de réservation de capacité ni de tarif d'accès discriminatoire.

Partenariats transfrontaliers (identique à IPCEI RDI/FID)

Chaîne de valeur européenne (identique à IPCEI RDI/FID)

Défaillance de marché (identique à IPCEI RDI/FID)

Spillovers / diffusion des résultats (identique à IPCEI RDI/FID)

Déficit de financement et cofinancement (identique à IPCEI RDI/FID)

Les 3 statuts de participation

Participant direct	Partenaire associé	Partenaire indirect
- Aide > 50 M€ (RDI + FID) - Aide notifiée PIIEC (Communication 2021) - Sélection nationale + notification CE - Droit de vote en gouvernance PIIEC - Nombre conséquent de collaborations transfrontalières (souvent avec ≥ 3 participants directs) - Spillovers obligatoires et conséquents (dont licences FRAND) - Reporting annuel détaillé	- Aide < 50 M€ - Financement notamment via régime RGEC - Sélection nationale (pas de notification CE) - Gouvernance PIIEC : Représentation sans droit de vote ≥ 2 collaborations transfrontalières (pour une GE) ou ≥ 1 (pour une PME) - Spillovers dans ≥ 3 États membres ou licences FRAND - Reporting annuel simplifié	- Sans financement PIIEC obligatoire - Fonds propres ou régimes classiques - Possible sur invitation nationale - Représentation optionnelle ≥ 1 collaboration avec participant direct - Aucune exigence de spillover - Aucun reporting PIIEC
Seuls acteurs bénéficiant des aides d’Etat notifiées (IPCEI)	Peut être financé via un régime FR/UE, notamment RGEC (régime national exempté de notification)	Financement optionnel / Intégration souple à l’écosystème
Ordre de grandeur des budgets		
> 100 - 150 M€ de dépenses éligibles	Entre 10 et 100 - 150 M€ de dépenses éligibles	< 10 M€ de dépenses éligibles

Activités et dépenses éligibles PIIEC RDI / FID

Activités éligibles

RDI

Recherche, Développement & Innovation

- De la recherche fondamentale au développement expérimental

FID

Premier Déploiement Industriel

- Passage d'installations pilotes à une 1ère installation industrielle ($\leq$ TRL 8), avant production de masse

Activités non éligibles mais intégré dans le calcul du FG

MP

Production de Masse : coûts de production sur toute la durée de vie du projet / cycle de vie des produits

Dépenses éligibles

- Personnel + frais généraux (forfaitaire 20% en France)
- Amortissements d'équipements et bâtiments
- Matériaux, fournitures et approvisionnements
- Études de faisabilité (techniques, autorisations)
- Recherche contractuelle et autres services externes
- Coûts de brevets et actifs incorporels
- Autres coûts indissociables du projet (dûment justifiés)

Forme de l'aide – Participant direct

Base légale : [Communication CE 2021/C 528/02](#) - Journal Officiel UE, 30/12/2021

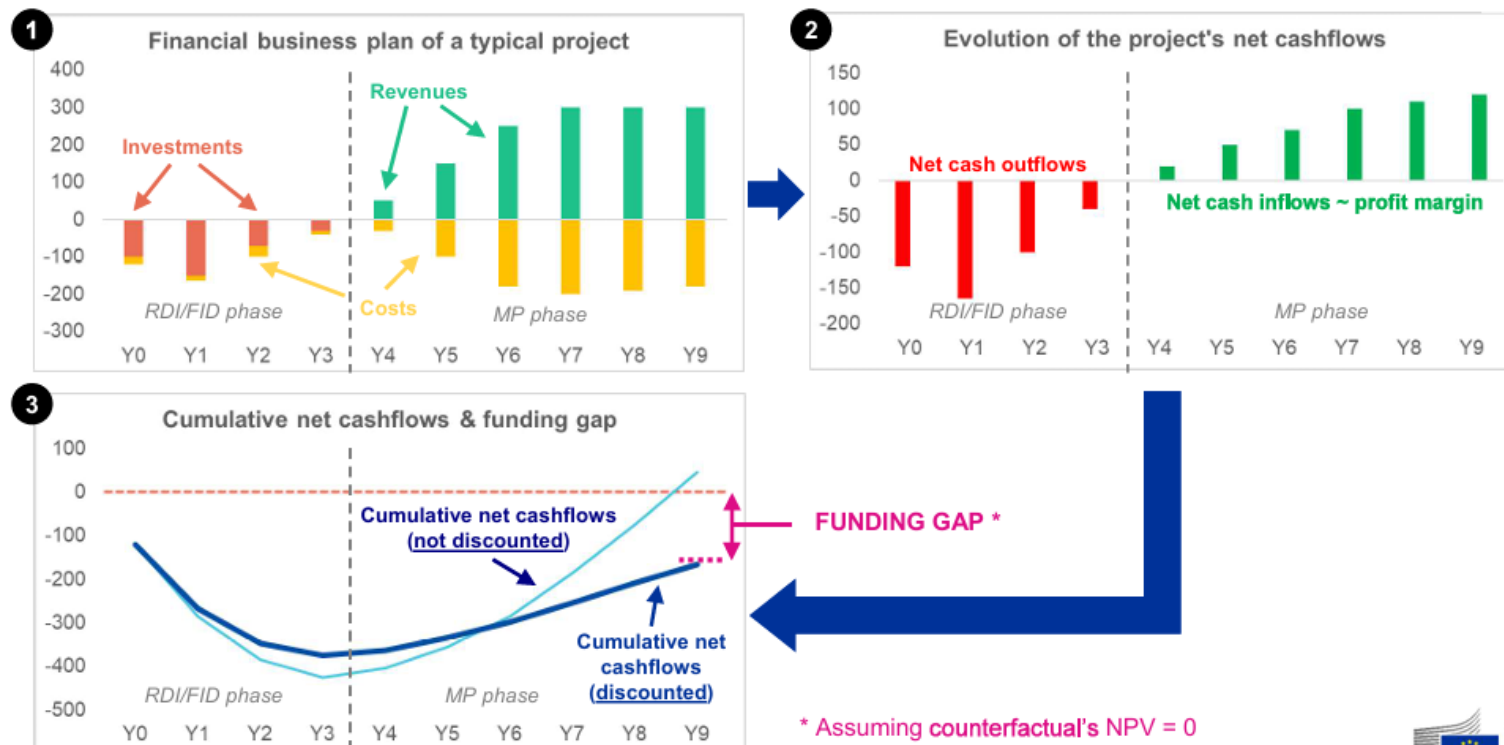
$$Aide\ nominale = \frac{\min(funding\ gap\ actualisé ; coûts\ éligibles\ actualisés)}{Coûts\ éligibles\ actualisés} \times coûts\ éligibles\ nominaux$$

Le Funding Gap Questionnaire :

- Permet de vérifier l'incitativité et la proportionnalité de l'aide
- Intègre ou non un scénario contrefactuel
- Intègre les dépenses éligibles (RDI, FID) + coûts liés à la production de masse (MP) + revenus projetés sur toute la durée de vie du projet / cycle de vie des produits
- Il est préférable que les coûts/revenus soient étayés par des preuves externes (devis, études de marché, etc.)
- Les flux de trésorerie sont actualisés avec le CMPC (WACC) de l'entreprise, sans prime de risque additionnelle
- Un mécanisme de récupération de l'aide (clawback) est réalisé durant la vie du projet, et une partie de l'aide peut être récupérée si le projet est plus profitable que dans le dossier notifié

How does a funding gap emerge?

Example for an IPCEI RDI/FID project



* Assuming counterfactual's NPV = 0

* RDI = Research, Development & Innovation; FID = First Industrial Deployment; MP = Mass Production

Forme de l'aide – Partenaire associé

Base légale : Régime RGEC national — France : [SA.111725](#) (2024-2026)

L'aide est calculée de manière classique : le budget éligible est multiplié par un taux d'aide.
Il n'y a pas de funding gap à réaliser, il n'y a pas de mécanisme de clawback.

$$Aide = \text{taux d'aide} \times \text{coûts éligibles}$$

Logique de calcul

- Taux d'aide appliqué directement au budget de dépenses éligibles
- Taux variables selon la nature de l'activité (recherche fondamentale, développement expérimental, innovation) et la taille de l'entreprise.
L'intensité de l'aide ne peut dépasser :

Type d'entreprise \ Type de recherche	Petite entreprise	Entreprise moyenne	Grande entreprise
Recherche fondamentale	100 %	100 %	100 %
Recherche industrielle	80 %	80 %	75 %
Développement expérimental	70 %	60 %	50 %
Etude de faisabilité	70 %	60 %	50 %

- Pas de besoin de démontrer une VAN négative (pas de FGQ)

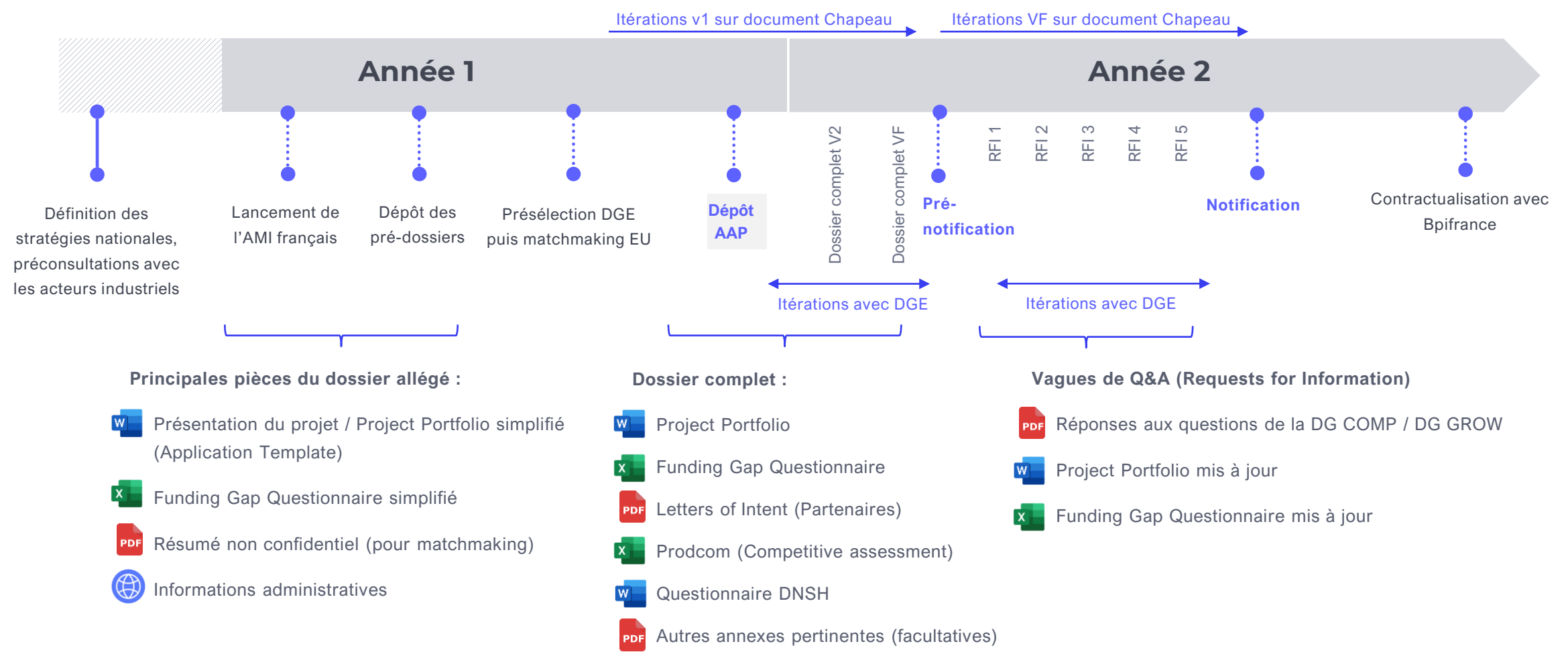
Seuils applicables

- Projet de R&D seul : aide < 25 M€
- Projet RDI + FID : aide < 50 M€
- Conditions :
 - Avoir au moins 2 collaborations transfrontalières (si GE) ou 1 (si PME)
 - Spillovers dans ≥ 3 États membres ou licences FRAND

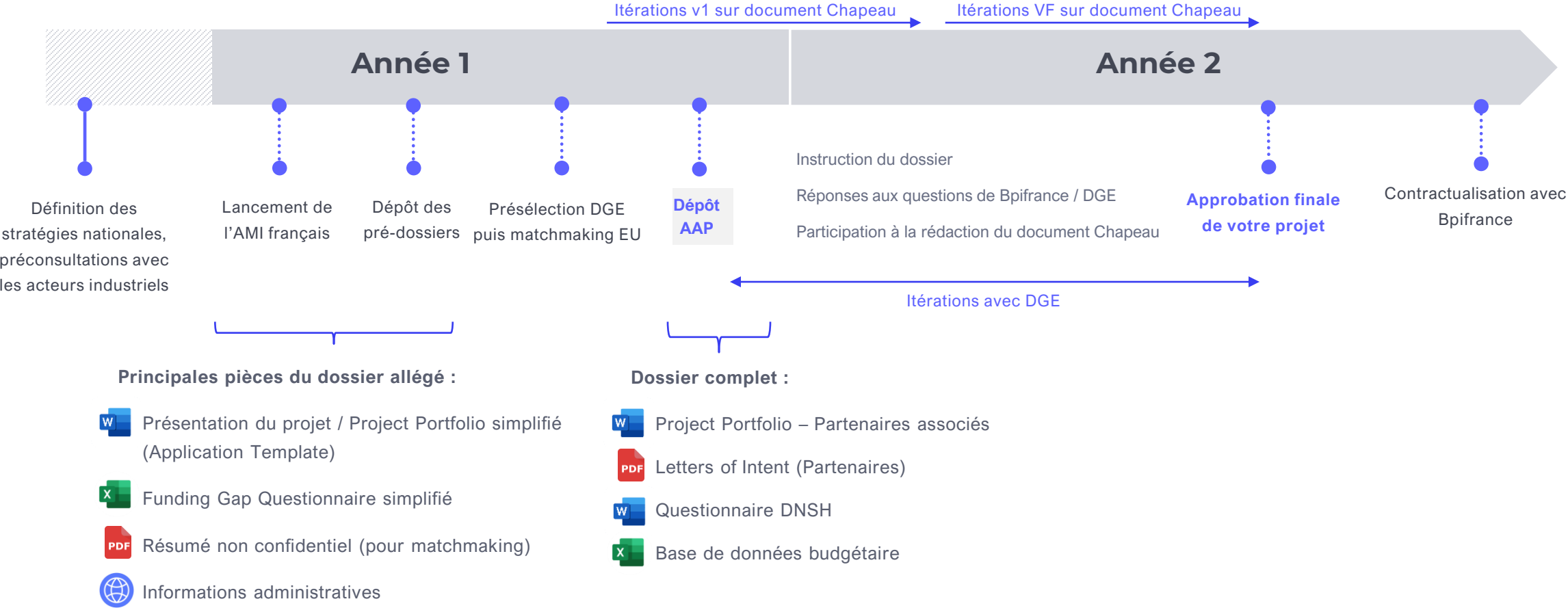
Avantages opérationnels

- Instruction nationale uniquement, pas de notification CE
- Charge documentaire allégée (pas de FGQ, pas de GAPD, pas de comptabilité analytique séparée imposée par le PIIEC)
- Le reporting annuel est simplifié

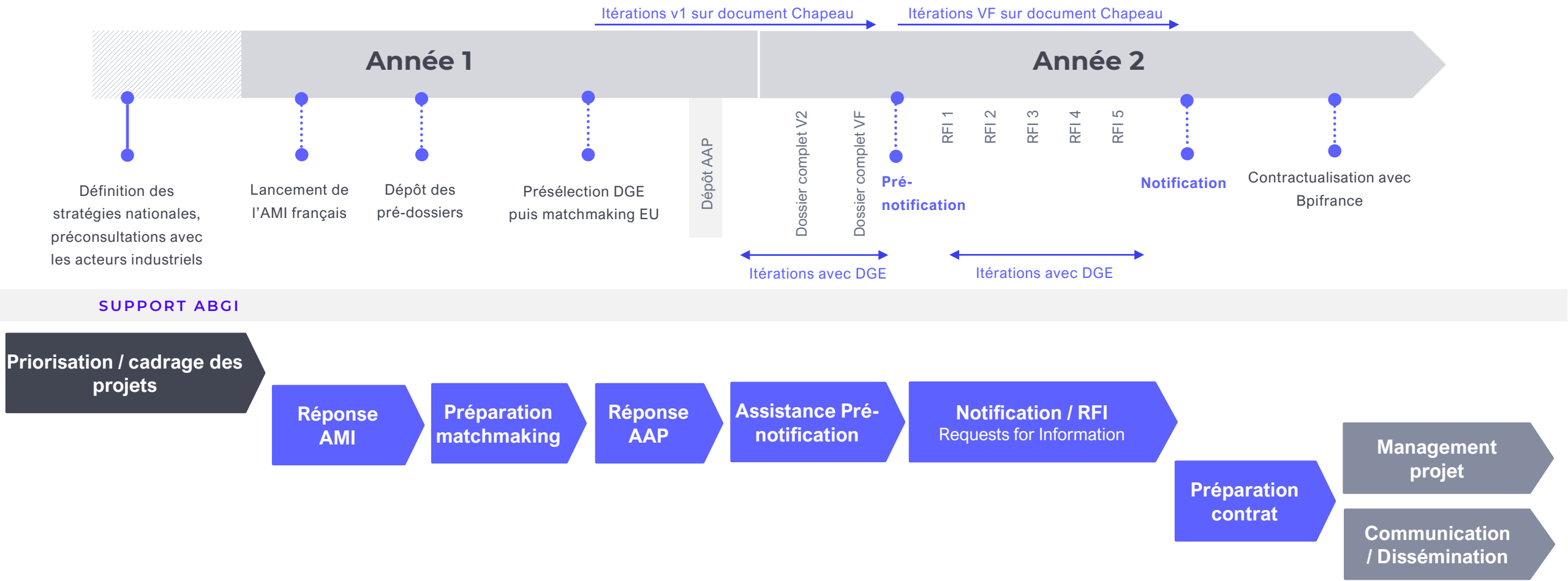
Planning type d'un PIIEC et attendus par phase (participant direct)



Planning type d'un PIIEC et attendus par phase (partenaire associé)

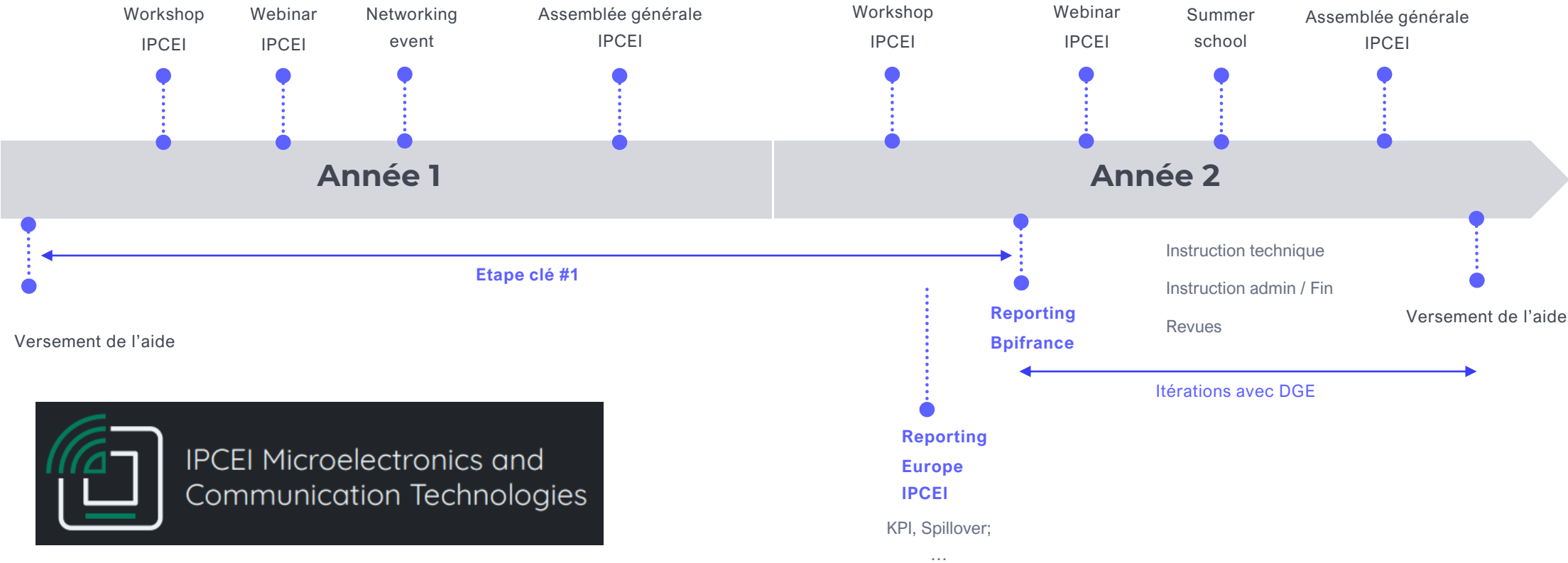


Nous proposons un accompagnement complet de la préparation à la mise en œuvre





Vie du projet IPCEI





BRAZIL • CANADA • FRANCE
GERMANY • IRELAND • POLAND
UNITED KINGDOM • UNITED STATES

Angers • Aix-en-Provence
Bordeaux • Grenoble • Lyon
Paris • Strasbourg • Toulouse

ABGi France
52 quai Rambaud
69002 LYON
contact@abgi-france.com
Tél. +33 4 78 92 40 00



www.abgi-france.com